

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 3 septembre 2026

Inventaire national des friches Bilan annuel au 1^{er} juillet 2026

Le Cerema met à disposition, à la demande du ministère chargé de la Transition écologique, un inventaire national des friches, utile pour les collectivités, les services de l'État et les acteurs privés pour aménager tout en maîtrisant la consommation de foncier.

*Cet inventaire, alimenté au niveau national par le Cerema et par l'intégration des données de **31 observatoires locaux à l'initiative des collectivités** ou des services déconcentrés de l'État, permet de dresser un état des lieux et des enseignements nationaux. L'ensemble des données est disponible via le service en ligne du Cerema, [Cartofriches](#).*

À retenir

+ de 20 000 friches recensées, soit 61 000 ha cumulés

Ces 20 000 friches sont localisées à la parcelle et identifiées par le Cerema ou par un observatoire local via le service en ligne Cartofriches.

Entre 115 000 et 155 000 ha de friches en France

C'est la surface totale de friches en France estimée par le Cerema sur la base des données consolidées. Cette évaluation est en hausse d'environ 15 000 ha par rapport à l'évaluation de 2025, compte tenu d'une meilleure connaissance du patrimoine de friches.

21 000 hectares d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers sont consommés en moyenne, annuellement en France, depuis 2011.

En 2026, 61 % du territoire est couvert par un observatoire local des friches initié par une collectivité ou les services déconcentrés de l'État. Ces observatoires contribuent à alimenter l'inventaire national piloté par le Cerema. Ainsi près des trois quarts des friches recensées dans l'inventaire national sont identifiées grâce à ces observatoires locaux, soit 14 750 friches sur 20 250.

La mise en place d'observatoires locaux des friches est un objectif majeur pour obtenir des données fiables localement et à l'échelle nationale. Ils permettent une meilleure mobilisation des friches au sein des stratégies foncières et d'aménagement des collectivités.

Une friche, qu'est-ce-que c'est ?

Notion introduit par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, une « friche » est définie au sein du Code de l'urbanisme (art L.111-26) comme « tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables ». Il s'agit le plus souvent de friches d'origines industrielles, commerciales, d'habitat, ou autres espaces désaffectés.

Bilan annuel de l'inventaire national des friches

Cartofriches recense 20 000 friches (61 000 ha cumulés) à juillet 2026 et intègre également 9 500 terrains potentiellement en friche, non vérifiés par le Cerema mais qui constituent une connaissance utile pour les collectivités souhaitant mettre en place un observatoire local de friches. Sur cette base, le Cerema estime que :

- **41 % de friches sont des friches issues de l'habitat, 19 % sont des friches issues d'activités industrielles**
Si les friches d'habitat sont plus nombreuses, ce sont les friches industrielles qui représentent la plus grande part en surface (47 %).
- **25 % des friches recensées par les observatoires locaux (soit 3 600 friches, 9 300 ha) font déjà l'objet d'un projet de reconversion**
Dit autrement, les recensements locaux réalisés par les collectivités sont suivis d'actions opérationnelles via les collectivités ou des porteurs de projets privés.

Principaux enseignements

Le Cerema estime entre **115 000 à 155 000 ha de friches disponibles en France, à partir des données les plus consolidées, soit 14 750 friches remontées via les observatoires locaux couvrant 61 % de la superficie du territoire national.**

Les analyses sur le potentiel de mutabilité sont produites à partir des 13 200 friches sans projet recensées à ce jour : **58 % des friches seraient potentiellement mobilisables pour le logement et 35 % pour l'industrie**

- 4 200 friches soit 1 400 ha (32 % des friches) ont un indice de mutabilité **privilegié**¹ pour le logement.
- 3 400 friches soit 970 ha (26 % des friches) ont un indice de mutabilité **élevé**² pour le logement.
- 2 000 friches soit 14 100 ha (15 % des friches) ont un indice de mutabilité **privilegié** pour l'industrie.
- 2 600 friches (20 % des friches) ont un indice de mutabilité **élevé** pour l'industrie.
- 1 000 friches soit 5 000 ha (7 % des friches) ont un potentiel de mutabilité pour du tertiaire, des équipements publics, des installations photovoltaïques.

A noter que 25 % des friches (3 200 friches – 2 400ha) ont également un fort potentiel de gain écologique selon la méthode développée dans le cadre du projet POGEIS mené par l'Office français de la biodiversité (OFB) en partenariat avec le Cerema.

En savoir plus

Le service Cartofriches, développé par le Cerema à la demande du ministère chargé de la Transition écologique, constitue l'inventaire national des friches urbaines (industrielles, commerciales, d'habitat, tertiaires, etc.). Il est conçu pour faciliter le repérage, la qualification et la réutilisation des sites en friche.

Accédez à Cartofriches : <https://cartofriches.cerema.fr/cartofriches/>

Retrouvez l'ensemble du bilan et des enseignements de l'inventaire national des friches :

Les synthèses – Inventaire national des friches : état des lieux et enjeux

<https://www.cerema.fr/fr/presse/document/inventaire-national-friches-bilan-annuel-au-1er-juillet-2026>

Retrouvez la Synthèse pour l'année 2025 de la consommation foncière en France :

<https://www.cerema.fr/fr/presse/dossier/consommation-fonciere-etat-lieux-enjeux-2026>

A noter, le service **France Foncier +** développé par la Banque des territoires et le Cerema recense pour sa part les disponibilités foncières et immobilières à vocation économique. Le foncier identifié se concentre sur les terrains pouvant être rapidement mis à disposition pour des projets, qu'ils soient ou non en friche. La nature du foncier recensé recoupe partiellement l'inventaire national des friches. <https://www.cerema.fr/fr/actualites/france-foncier-foncier-economique-disponible-echelle>

¹ **Privilegié** (usage unique) : si l'indice de mutabilité de cet usage dépasse de **plus de 5 points** celui de tous les autres usages selon la grille d'analyse conjointe avec l'Etat (DGALN), l'Ademe et le Cerema.

² **Élevé** (usage parmi d'autres) : si l'indice de mutabilité de cet usage figure parmi les plus élevés, avec un écart de **moins de 5 points** par rapport aux autres usages, selon la grille d'analyse conjointe avec l'Etat (DGALN), l'Ademe et le Cerema.

Le Cerema*, référent public en aménagement, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour adapter les territoires au changement climatique. Il joue un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques nationales et de projets territoriaux adaptés au climat de demain dans 6 domaines d'activité : aménagement et stratégies territoriales, bâtiment, mobilités, infrastructures de transport, environnement et risques, mer et littoral.

Le Cerema conseille et propose des solutions aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement de leur territoire, dans le cadre d'initiatives locales ou de programmes nationaux. Il conçoit et met à disposition des méthodes, services, outils, diagnostics et évaluations.

Avec des équipes multidisciplinaires et 27 implantations sur les territoires de l'Hexagone et des Outre-mer, le Cerema dispose d'une approche globale pour conseiller, innover et fédérer.

*Le Cerema est un établissement public relevant des ministères chargés de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique.

www.cerema.fr



@cerema

CONTACT PRESSE

Laila Kalai, Responsable communication
presse@cerema.fr – 06 64 53 80 42